MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 416 14 mars 2002

SOMMAIRE

A.R.T. Investment S.A., Luxembourg 19949	Erdan S.A.H., Luxembourg	19956
Alona S.A., Luxembourg	Euromid Oil & Gas Investment Corporation S.A.H.,	
Alpha Solutions S.A., Strassen	Luxembourg	19961
Alpha Solutions S.A., Strassen	European Business Network S.A., Luxembourg	19939
Anglotex S.A., Luxembourg-Kirchberg 19927	European Business Network S.A., Luxembourg	19939
Association des Parents d'Elèves du Lycée Aline	Evertime S.A., Luxembourg	19935
Mayrisch, A.s.b.l., Luxembourg 19944	Evertime S.A., Luxembourg	19935
Azuro Participations S.A., Luxembourg 19968	Evertime S.A., Luxembourg	19935
B & B S.A., Luxembourg	Farcom Investment S.A., Luxembourg	19937
Bartola S.A., Luxembourg		19956
Bigo Finance Holding S.A., Luxembourg 19957	Feston Investissements S.A., Luxembourg	19961
Blairmont S.A.H., Luxembourg 19957	Fiduciaire de Trèves S.C., Luxembourg	19941
Blue River Holding S.A., Luxembourg 19943	Findel Invest S.A. Holding, Strassen	19964
Blue River Holding S.A., Luxembourg 19943	Framlington Russian Investment Fund, Sicav, Lu-	
Cambridge International S.A., Luxembourg 19967	xembourg	19954
Caspi S.A., Luxembourg		19942
Central Shipping International S.A., Stadtbredi-	Gesteuro S.A., Strassen	19964
mus	Gestion Internationale (Luxembourg) Holding S.A.,	
Central Shipping International S.A., Stadtbredi-		19922
mus	Gestion Internationale S.A., Luxembourg	19922
Chattel S.A., Luxembourg	Global Fund Selection Sicay, Luxemburg	19960
Columbus Holding S.A., Luxembourg 19940	Globehotels S.A., Luxembourg	19944
Comitato Italiano di Assistenza (COMITAS), A.s.b.l.,	Graf.Ho S.A., Luxembourg-Kirchberg	19926
Luxembourg		19966
Compagnie de la Mer S.A., Luxembourg 19943		19966
Compass Consulting S.A., Strassen 19932		19937
Compass Consulting S.A., Strassen 19932	•	19949
Compu Holding S.A., Luxembourg 19960	• • •	19955
Cornwell S.A., Luxembourg 19938	International Global Fund	19925
Damaja Investissements S.A., Luxembourg-Kirch-	Invest-India S.A.H., Luxembourg	19959
berg	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	19965
Delta Lloyd Management Company S.A., Luxem-	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	19960
bourg	,	19956
Delta Lloyd Management Company S.A., Luxem-	5 ,	19932
bourg	,	19957
Douet Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg 19927	1 , ,	19964
EPAL, European Planning Associates Luxembourg	, 5	19965
S.A.H., Luxembourg	1 /	19927
Epire S.A.H., Luxembourg	,	19936
Equipe vum Basar Izeg, A.s.b.l., Itzig 19948	Lux Transport, S.à r.l., Windhof	19949

Mazfin S.A., Luxembourg	19962	Sicav France-Luxembourg, Luxembourg	19963
Mediroute S.A., Luxembourg	19932	Socalux S.A., Luxembourg	19957
Metal Mechanical Holding Corporation S.A., Lu-		Socexpo S.A., Luxembourg	19942
xembourg	19953	Solux Participations S.A., Luxembourg	19942
Morote Holding S.A., Luxembourg	19955	Southern Participations S.A.H., Luxembourg	19955
Nobispar, Sicav, Luxemburg	19967	Tarry Group Holding S.A., Luxembourg	19940
Oraso Investissement S.A., Luxembourg	19941	Technogest S.A., Strassen	19965
Playdev S.A., Luxembourg	19938	Teramo Holding S.A., Luxembourg	19958
Poona S.A.H., Luxembourg	19959	The Partners Group S.A., Luxembourg	19928
Portefeuille B.G., Sicav, Luxembourg	19926	Top Finanzbeteiligungs S.A., Luxembourg	19933
Procomex S.A., Luxembourg	19967	Top Finanzbeteiligungs S.A., Luxembourg	19934
Profin Holding S.A., Luxembourg	19953	Traveling Holding S.A., Luxembourg	19958
Rania Holdings S.A., Luxembourg	19954	Tung Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	19955
Rocky Mountains Holding S.A., Luxembourg	19963	Und S.A., Luxembourg	19962
Room Aménagement d'Intérieur S.A., Hesperin-		Vanderburg Plast S.A., Luxembourg	19943
gen	19925	Verdoso Financial Holding S.A., Luxembourg	19928
RPM Consulting S.A., Luxembourg	19941	Verdoso Financial Holding S.A., Luxembourg	19928
Saekacoatings S.A., Strassen	19958	Von Ernst Key Fund Sicav, Luxemburg	19959
Salix Investment S.A., Luxembourg	19940	Wallsort International S.A.H., Luxembourg	19956
Saloma Holding S.A., Luxembourg	19968	West Fields Consolidated S.A.H., Luxembourg	19958
Saloma Holding S.A., Luxembourg	19968	WP Global Purchase S.A., Mamer	19929
Salux S.A.H., Luxemburg	19954	WP Global Purchase S.A., Mamer	19929
Sarasin Investmentfonds, Sicav, Luxemburg	19963	Zenta International S.A., Luxembourg	19931
SG Privinvest Harmony Fund, Sicav, Luxembourg	19961	Zenta International S.A., Luxembourg	19931

GESTION INTERNATIONALE (LUXEMBOURG) HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 45.152.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 17 octobre 2001 que

Avec effet au 1^{er} novembre 2000, la société a décidé de modifier son capital social en euros de sorte que l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Le capital social est fixé à 75.000,- EUR (soixante-quinze mille euros), représenté par 3.000 actions d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 62, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75943/749/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

GESTION INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 26.771.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 17 octobre 2001 que

Avec effet au 1^{er} janvier 2001, la société a décidé de modifier son capital social en euros de sorte que l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Le capital social est fixé à 37.500,- EUR (trente-sept mille cinq cents euros), représenté par 1.500 actions d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 62, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75944/749/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

DELTA LLOYD MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme, (anc. CGU MANAGEMENT COMPANY).

Registered office: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 74.178.

In the year two thousand and two, on the fifteenth of February.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the Corporation established in Luxembourg under the denomination of CGU MANAGEMENT COMPANY, R. C. Number B 74.178, having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 8th February 2000.

The Articles of Incorporation have been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C no. 207, on 14th March 2000.

The meeting begins at three p.m., Mr William Gilson, General Manager, residing in Hachy, Belgium, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Georgette Meis, Company Secretary, residing in Koerich.

The meeting elects as scrutineer Miss Ines Escamilla Dufrenoy, Legal and Compliance assistant, residing in Thionville (France).

The Chairman then states:

- I.- That the agenda of the meeting is worded as follows:
- 1. To change the name of CGU MANAGEMENT COMPANY S.A. to DELTA LLOYD MANAGEMENT COMPANY S.A.

To amend Article 1 of the Status so that it reads as follows:

«There exists a corporation in the form of a société anonyme under the name of DELTA LLOYD MANAGEMENT COMPANY S.A.»

2. To change the name of CGU Fund of Funds to Delta Lloyd Fund of Funds and the names for all the sub-funds will change by replacing CGU Fund of Fund by Delta Lloyd Fund of Funds.

To amend the first sentence of Article 3 of the Status so that it reads as follows:

«The purpose of the Corporation is the creation, administration and management of Delta Lloyd Fund of Funds on behalf of its unitholders («The Fund») and the issue of certificates or statements of confirmation evidencing undivided co-proprietorship interests in the Fund.»

II.-That the shareholders present or represented as well as the shares held by them are shown on an attendance list set up and certified by the members of the bureau which, after signature ne varietur by the shareholders present, the proxyholders of the shareholders represented and the bureau of the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed at the same time.

III.- That it results from that list that all the 125 shares of a par value of 1,000.- EUR are duly represented at this meeting which consequently is regularly constituted and may validly deliberate and decide upon the items on the agenda of the meeting, without necessity to respect the delays for convening the meeting.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting, after deliberation, passed the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

The general meeting resolves to change the denomination of the Company to DELTA LLOYD MANAGEMENT COMPANY S.A.

As a consequence Article 1 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 1.** There exists a corporation in the form of a «société anonyme» under the name of DELTA LLOYD MAN-AGEMENT COMPANY S.A. («the Corporation»)».

Second resolution

The general meeting resolves to change the name of CGU Fund of Funds to Delta Lloyd Fund of Funds and the names for all the sub-funds by replacing CGU Fund of Fund by Delta Lloyd Fund of Funds.

As a consequence the first paragraph of Article 3 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 3. First paragraph.** The purpose of the Corporation is the creation, administration and management of Delta Lloyd Fund of Funds on behalf of its unitholders («The Fund») and the issue of certificates or statements of confirmation evidencing undivided co-proprietorship interests in the Fund.»

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at three thirty p.m.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le guinze février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société établie à Luxembourg sous la dénomination de CGU MANAGEMENT COMPANY, R. C. Numéro B 74.178, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 8 février 2000.

Les statuts ont été publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 207 du 14 mars 2000.

L'assemblée est ouverte à quinze heures sous la présidence de Monsieur William Gilson, «General Manager», demeurant à Hachy, Belgique.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Georgette Meis, «Company Secretary», demeurant à Koerich.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Ines Escamilla Dufrenoy, «Legal and Compliance assistant», demeurant à Thionville (France).

Monsieur le Président expose ensuite:

- I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1. Changement de la dénomination de CGU MANAGEMENT COMPANY S.A. en DELTA LLOYD MANAGEMENT COMPANY S.A.

Modification de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination DELTA LLOYD MANAGEMENT COMPANY S.A.»

2. Changement de la dénomination de CGU Fund of Funds en Delta Lloyd Fund of Funds et changement des noms de tous les sous-fonds en remplaçant CGU Fund of Fund par Delta Lloyd Fund of Funds.

Modification de la première phrase de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

- «L'objet de la Société est la constitution, l'administration et la gestion du fonds commun de placement Delta Lloyd Fund of Funds (le «Fonds») pour compte de ses copropriétaires, et l'émission de certificats ou de confirmations représentant ou attestant la preuve des parts de copropriété indivise dans le Fonds».
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.
- III.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les 125 actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur les points figurant à l'ordre du jour, sans nécessité de respecter les délais de convocation de l'assemblée

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination du Fonds en DELTA LLOYD MANAGEMENT COMPANY S.A.

En conséquence l'article 1er des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1**er. Il existe une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination DELTA LLOYD MANAGE-MENT COMPANY S.A. (la société).»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de CGU Fund of Funds en Delta Lloyd Fund of Funds et les noms de tous les sous-fonds en remplaçant CGU Fund of Fund par Delta Lloyd Fund of Funds.

En conséquence le 1er alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. 1** er alinéa. L'objet de la Société est la constitution, l'administration et la gestion du fonds commun de placement Delta Lloyd Fund of Funds (le «Fonds») pour compte de ses copropriétaires, et l'émission de certificats ou de confirmations représentant ou attestant la preuve des parts de copropriété indivise dans le Fonds».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à quinze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: W. Gilson, G. Meis, I. Escamilla Dufrenoy, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2002, vol. 134S, fol. 6, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2002.

A. Schwachtgen.

(17376/230/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2002.

DELTA LLOYD MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme, (anc. CGU MANAGEMENT COMPANY).

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 74.178.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 173 du 15 février 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2002.

A. Schwachtgen.

(17377/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2002.

INTERNATIONAL GLOBAL FUND, Fonds Commun de Placement.

Acte modificatif du règlement de gestion

A la suite d'une décision de INTERNATIONAL GLOBAL FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., agissant comme société de gestion du International Global Fund (le «Fund»), et avec l'accord de BANQUE PICTET (LUXEMBOURG) S.A., agissant comme Banque Dépositaire du Fonds, le règlement de gestion est modifié comme suit:

A l'article 13 «Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire», le 4ème paragraphe du point III Compartimentation est modifié de manière à lire:

III. Compartimentation

«d) Au cas où un avoir ou un engagement du Fonds ne peut pas être attribué à un compartiment déterminé, cet avoir ou engagement sera attribué à tous les compartiments, en proportion de la valeur nette d'inventaire de ces compartiments ou de telle autre manière que le conseil d'administration de la Société de Gestion déterminera avec prudence et bonne foi»,

au lieu de:

«d) Au cas où un avoir ou un engagement du Fonds ne peut pas être attribué à un compartiment déterminé, cet avoir ou engagement sera attribué à tous les compartiments, en proportion de la valeur nette d'inventaire de ces compartiments ou de telle autre manière que le conseil d'administration de la Société de Gestion déterminera avec prudence et bonne foi, étant entendu que tous les engagements, quelque soit le compartiment auquel ils sont attribués, engageront le Fonds tout entier, sauf accord contraire avec les créanciers.»

La présente modification du règlement de gestion entrera en vigueur le 14 mars 2002.

Luxembourg, le 22 février 2002.

INTERNATIONAL GLOBAL FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. Société de gestion Signatures

BANQUE PICTET (LUXEMBOURG) S.A.

Banque Dépositaire

M. Berger

Fondé de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2002, vol. 565, fol. 5, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17113/052/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

ROOM AMENAGEMENT D'INTERIEUR S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5885 Hesperingen, 281, route de Thionville. H. R. Luxemburg B 65.262.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 20. November 2001

- Die Hauptversammlung akzeptierte den Rücktritt der Verwaltungsratsmitglieder Karin Rohde, Wolf-Peter Rohde und Michael Negwer, alle wohnhaft in D-Steyerberg und erteilte ihnen Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage.
- Herr Pit Streicher, wohnhaft in L-Vianden, hat seinen Rücktritt als Verwaltungsratmitglied zurückgezogen und wurde durch die Hautpversammlung in seinem Amt als Verwaltungsrat der Gesellschaft bestätigt.

Hesperingen, 20. November 2001.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 54, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75863/576/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

GRAF.HO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 72.802.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 55, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(75806/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

PORTEFEUILLE B.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais. R. C. Luxembourg B 51.393.

L'an deux mille deux, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de PORTEFEUILLE B.G. (la «Société»), ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 51.393, constituée par acte notarié, en date du 16 juin 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 338 du 24 juillet 1995.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 31 mars 2000, publié au Mémorial numéro 322 du 31 mai 2000.

L'Assemblée a été ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Monsieur Philippe Visconti, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Véronique Jean, employée à Luxembourg.

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur Monsieur Patrick Reuter, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le Notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du Jour:

Modification du dernier paragraphe de l'article 31 des statuts de la Société comme suit:

«La fusion de l'OPC ou d'un compartiment avec un autre OPC Luxembourgeois ne peut être décidée que par l'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des présents statuts. La fusion de l'OPC ou d'un compartiment avec un fonds commun de placement ou un organisme de placement collectif étranger n'engage que les actionnaires ayant expressément approuvé cette fusion.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphés ne varietur par les comparants.

- III.- Que toutes les actions en émission sont des actions nominatives et que les actionnaires ont été informés de la tenue de la présente Assemblée par une convocation envoyée par lettre recommandée le 18 février 2002.
- IV.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur les cent vingt-six mille neuf cent vingt-deux (126.922) actions émises par la Société, quatre-vingt-quinze mille huit cent six (95.806) actions sont représentées à la présente Assemblée.
- V.- Qu'à la suite de ce qui précède, la présente Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée a pris la résolution suivante:

Résolution

Il est décidé de modifier le dernier paragraphe de l'article trente et un (31) des statuts de la Société comme suit: «La fusion de l'OPC ou d'un compartiment avec un autre OPC Luxembourgeois ne peut être décidée que par l'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des présents statuts. La fusion de l'OPC ou d'un compartiment avec un fonds commun de placement ou un organisme de placement collectif étranger n'engage que les actionnaires ayant expressément approuvés cette fusion.»

La résolution a été adoptée par vote unanime.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes sont à charge du Fonds.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.25 heures.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Visconti, V. Jean, P. Reuter, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 mars 2002, vol. 867, fol. 3, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

J.-J. Wagner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 mars 2002.

(18838/239/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

DOUET HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 13.278.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2000 et le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 55, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(75808/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

DAMAJA INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 75.404.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 55, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(75809/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

ANGLOTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 61.026.

Le bilan au 15 octobre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 55, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(75810/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

LINK GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 71.818.

Monsieur Jean-Marie Nicolay et Monsieur Marc Van Hoek, en leur qualité d'administrateurs, ont démissioné de leur fonction avec effet au 28 septembre 2001.

Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 59, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75902/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

VERDOSO FINANCIAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve. R. C. Luxembourg B 45.217.

__

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 6 juin 2001

Résolutions

1. Le conseil d'administration, dûment mandaté par l'assemblée générale du 28 février 2001, et sur base de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital social en euros et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, et aux différences résultant des règles d'arrondi, décide de convertir le capital social de la société de FRF en EUROS avec effet au 1er janvier 2001, au cours de change de 1,- euro pour 6,55957 francs français et de remplacer dans les statuts toutes références au FRF par des références à l'EURO.

Le capital social de dix millions de francs français (10.000.000,- FRF) est converti en un million cinq cent vingt-quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix euros et dix-sept eurocentimes (1.524.490,17 EUR).

- 2. Dans le cadre de cette conversion, le conseil d'administration décide de procéder à une augmentation du capital social par incorporation d'une partie des résultats reportés, à concurrence de cinq cent neuf euros et quatre-vingt-trois eurocentimes (509,83 EUR). Le conseil d'administration décide par conséquent de fixer le montant du capital social à un million cinq cent vingt-cinq mille euros (1.525.000,- EUR).
- 3. Annulation des dix mille (10.000) actions existantes d'une valeur de mille francs français (1.000,- FRF) chacune et création de dix mille (10.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions annulées.
- 4. Le conseil d'administration constate que toute référence au capital autorisé n'a plus lieu d'être dans les statuts (sa durée légale d'existence étant arrivée à échéance le 30 novembre 1998).
- 5. En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:
- «1er Alinéa. Le capital social est fixé à un million cinq cent vingt-cinq mille euros (1.525.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

En conséquence, le conseil d'administration chargera Maître Réginald Neuman de la coordination des statuts et des différentes publications.

Pour copie conforme Signatures Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 36, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75815/226/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

VERDOSO FINANCIAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve. R. C. Luxembourg B 45.217.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (75816/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

THE PARTNERS GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis. R. C. Luxembourg B 84.096.

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration prise par voie circulaire en octobre 2001 que Monsieur Robert De Vos Burchart, administrateur de sociétés, domicilié au 2A, chemin du Chasselas, CH-1245 Corsier, a été nommé en qualité de président et d'administrateur-délégué de la société. Celle-ci se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

Pour extrait conforme Pour réquisition Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 59, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75903/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

WP GLOBAL PURCHASE S.A., Société Anonyme.

Capital social: LUF 1.250.000,-.

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal d'assemblée générale des actionnaires suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel de résidence à Capellen, en date du 5 novembre 2001, enregistré à Capellen en date du 8 novembre 2001, volume 423, folio 13, case 6:

- que l'assemblée a décidé de changer la date de l'assemblée générale annuelle. Celle-ci doit se tenir dorénavant, chaque année le dernier vendredi du mois de juin à 16 heures.
 - que l'article 14 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois de juin à 16 heures, et pour la première fois en mille neuf cent quatrevingt-dix-neuf. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.»

Capellen, le 23 novembre 2001.

Pour extrait conforme

A. Biel

Notaire

(75831/203/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

WP GLOBAL PURCHASE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (75832/203/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

CENTRAL SHIPPING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 3, Lauthegaass.

L'an deux mille un, le huit novembre.

Par devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CENTRAL SHIPPING IN-TERNATIONAL S.A. avec siège social à L-1635 Luxembourg, 4, Allée Léopold Goebel, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 15 avril 1996, publié au Mémorial C, numéro 375 du 5 août 1996.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Erry Vanacker, comptable, demeurant à Koningshooikt (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Danielle Braune, employée privée, demeurant à Koerich.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- 1.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1) Transfert du siège social de L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel à L-5450 Stadtbredimus, 3, Lauthegaass et modification subséquente de la première phrase du deuxième paragraphe de l'article 1er des statuts de la société.
- 2) Conversion du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) en trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (40,3399 LUF) pour un euro (1,- EUR).
- 3) Augmentation du capital social d'un montant de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) pour le porter de son montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR), sans apports nouveaux et sans émission d'actions nouvelles, par incorporation au capital à due concurrence des réserves libres de la société.
 - 4) Modification de l'article 3 des statuts de la société suite aux prédites conversion et augmentation de capital.
 - 5) Modification du premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante: «La société a pour objet:
 - l'exploitation d'une flotte d'armateur navale sur les eaux intérieures, fluviaux, portuaires ou costaux;
 - les services de catering;
 - la location de bateaux.»
 - 6) Acceptation de la démission de Monsieur Alexandre Claessens comme membre du conseil d'administration.
 - 7) Nomination de Monsieur Achille Van Ruijssevelt comme nouveau membre du conseil d'administration.
- II.- Les actionnaires présentés ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour. Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel à L-5450 Stadtbredimus, 3, Lauthegaass et de modifier la première phrase du deuxième paragraphe de l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Stadtbredimus.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) en trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (40,3399 LUF) pour un euro (1,- EUR).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) pour le porter de son montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR), sans apports nouveaux et sans émission d'actions nouvelles, par incorporation au capital à due concurrence des réserves libres de la société.

Quatrième résolution

Suite aux conversion et augmentation de capital, l'assemblée décide de changer l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en dix (10) actions de trois mille cent euros (3.100,- EUR) chacune.

Les actions au porteur ou nominatives de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet:

- l'exploitation d'une flotte d'armateur navale sur les eaux intérieures, fluviaux, portuaires ou costaux;
- les services de catering;
- la location de bateaux.»

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Alexandre Claessens, demeurant à Londres, comme membre du conseil d'administration.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Achille Van Ruijssevelt, demeurant à Ranst (Belgique), comme nouveau membre du conseil d'administration.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ trente mille (30.000,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: E. Vanacker, L. Rentmeister, D. Braune, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 14 novembre 2001, vol. 423, fol. 17, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 23 novembre 2001.

A. Weber.

(75844/236/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

CENTRAL SHIPPING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 3, Lauthegaass.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (75845/236/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

ZENTA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme, (anc. MARATHON INTERNATIONAL S.A.).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 67.468.

L'an deux mille un, le six novembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MARATHON INTERNA-TIONAL S.A., ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 décembre 1998, publié au Mémorial, numéro 115 du 24 février 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Corinne Nere, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Dawn Evelyn Shand, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Christelle Moline, demeurant à Knuttange (France).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Changement de la dénomination de la société en ZENTA INTERNATIONAL S.A., et modification subséquente des versions anglaise et française de l'article 1^{er} des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'odre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en ZENTA INTERNATIONAL S.A. et de modifier les versions anglaise et française de l'article 1^{er} des statuts de la société comme suit:

- a) version anglaise:
- «Art. 1. There is hereby established a «société anonyme» under the name of ZENTA INTERNATIONAL S.A.» b) version française:
- «Art. 1. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de ZENTA INTERNATIONAL S.A.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à vingt-cinq mille francs luxembourgeois (25.000,- LUF).

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: C. Nere, D. E. Shand, C. Moline, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 13 novembre 2001, vol. 423, fol. 15, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 23 novembre 2001.

A. Weber.

(75846/236/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

ZENTA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 67.468.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (75847/236/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

COMPASS CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal d'assemblée générale des actionnaires suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel de résidence à Capellen, en date du 5 novembre 2001, enregistré à Capellen en date du 8 novembre 2001, volume 423, folio 13, case 7:

- que l'assemblée a décidé de transférer le siège social de Mamer à Strassen,
- que l'assemblée a décidé de modifier par conséquent le deuxième alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Strassen.»

- que l'assemblée a décidé de fixer l'adresse du siège à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

Capellen, le 23 novembre 2001.

Pour extrait conforme

A. Biel

Notaire

(75833/203/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

COMPASS CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(75834/203/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

MEDIROUTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R. C. Luxembourg B 74.364.

Par la présente, Me V. Fritsch démissionne avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur auprès de la société.

V. Fritsch.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 40, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75860/318/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

LAAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 47.514.

Il résulte des résolutions du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société LAAN HOLDING S.A. prise en date du 14 juillet 2001 que:

Monsieur José-Marc Vincentelli, Employé privé, demeurant à L-Luxembourg, a été appelé aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Giovanni Vittore, démissionnaire.

Monsieur Carlo lantaffi, Employé privé, demeurant à L-Luxembourg, a été appelé aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Frédéric Noël, démissionnaire.

Ils termineront le mandat de l'Administrateur qu'il remplace.

Le Conseil d'Administration, eu égard à la démission de ses fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Giovanni Vittore, appelle M. José-Marc Vincentelli aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, qui annule et remplace la mention déposée le 21 août 2001.

Pour la société

Le domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 37, case 9. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75879/058/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

ALPHA SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal d'assemblée générale des actionnaires suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel de résidence à Capellen, en date du 5 novembre 2001, enregistré à Capellen en date du 8 novembre 2001, volume 423, folio 13, case 8:

- que l'assemblée a décidé de transférer le siège social de Mamer à Strassen,
- que l'assemblée a décidé de modifier par conséquent le deuxième alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Strassen.»,

- que l'assemblée a décidé de fixer l'adresse du siège à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

Capellen, le 23 novembre 2001.

Pour extrait conforme

A. Biel

Notaire

(75835/203/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

ALPHA SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (75836/203/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

TOP FINANZBETEILIGUNGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé. R. C. Luxembourg B 61.721.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société

A Luxembourg, l'an deux mille, le 1er août.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme TOP FINANZBETEILIGUNGS S.A. ayant son siège social à L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé, inscrite au registre de commerce section B 61721.

La séance est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Lex Thielen.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mlle Frédérique Baretti.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mlle Habiba Boughaba.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A.- que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

B.- que l'intégralité du capital étant représenté, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents et représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour et décide:

Résolutions

- 1. L'assemblée décide à l'unanimité de démettre de leur fonction d'administrateur de la société:
- la société CYGNUS GROUP LTD, établie et ayant son siège social à Tortola, British Virgin Islands,
- la société WIZARD, S.à r.l., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 32, rue du Curé,
- Monsieur Kristian Groke, expert-comptable, demeurant à L-5407 Bous, 13, rue d'Oetrange.
- 2. L'assemblée décide à l'unanimité d'accorder quitus pour leurs mandats passés aux administrateurs:
- la société CYGNUS GROUP LTD, établie et ayant son siège social à Tortola, British Virgin Islands,
- la société WIZARD, S.à r.l., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 32, rue du Curé,
- Monsieur Kristian Groke, expert-comptable, demeurant à L-5407 Bous, 13, rue d'Oetrange.
- 3. Sont nommés aux fonctions d'administrateur:
- Monsieur Lex Thielen, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Philippe Stroesser, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Fabien Verreaux, avocat, demeurant à Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 1er août 2000.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2001, vol. 559, fol. 91, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75848/318/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

TOP FINANZBETEILIGUNGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen. R. C. Luxembourg B 61.721.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société

L'an 2001, le 21 novembre à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme TOP FINANZBETEILIGUNGS S.A. établie et ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, inscrite au registre de commerce section B 61721.

La séance est ouverte à 12 heures sous la présidence de Monsieur Lex Thielen.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Frédérique Baretti.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Philippe Stroesser.

- A.- Le président expose et l'assemblée constate que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- B.- Que l'intégralité du capital étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents et représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour et décide de:

Résolutions

- 1. L'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de leur fonction d'administrateur de la société et de donner décharge de leur mandat conformément à l'article 74 de la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales aux personnes suivantes:
 - Me Fabien Verreaux, avocat, établi à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

Est nommée à la fonction d'administrateur:

- SARAH S.A., société établie et ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures.

Liste de Présence

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 48, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75849/318/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

B & B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen. R. C. Luxembourg B 51.314.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société

L'an 2001, le 19 novembre à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme B & B S.A., établie et ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, inscrite au registre de commerce section B 51314.

La séance est ouverte à 11 heures sous la présidence de Monsieur Lex Thielen.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Frédérique Baretti.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Stroesser.

- A.- Le président expose et l'assemblée constate que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour;
- B.- Que l'intégralité du capital étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour et décide de:

Résolutions

- 1. L'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de sa fonction d'administrateur de la société et de donner décharge de son mandat conformément à l'article 74 de la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales à la personne suivante:
 - Me Vincent Fritsch, avocat à la Cour, établi à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

Est nommée à la fonction d'administrateur:

- SARAH S.A., société établie et ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures 10.

Luxembourg, le 19 novembre 2001.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 40, case 3. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75851/318/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

EVERTIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 57.391.

Il résulte d'une décision du conseil d'administration en date du 30 octobre 2001, enregistré à Grevenmacher, en date du 15 novembre 2001, volume 168, folio 84, case 12, que le conseil d'administration a décidé de changer la devise du capital social en euros.

- Art. 5. Premier alinéa. Le capital souscrit est fixé à un million trente-deux mille neuf cent treize euros et quatrevingt cents (EUR 1.032.913,80) représenté par deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale.
- Art. 5. Quatrième alinéa. Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de vingt-cinq millions huit cent vingt-deux mille huit cent quarante-quatre euros et quatre-vingt-quinze cents (EUR 25.822.844,95) qui sera représenté par cinquante mille (50.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 26 novembre 2001.

I. Gloden.

(75826/213/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

EVERTIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 57.391.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

(75827/213/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

EVERTIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 57.391.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 30 octobre 2001

- «... Après en avoir délibéré, et en vertu de l'autorisation lui accordée par l'assemblée générale, le conseil prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:
 - 1. Le conseil d'administration décide de supprimer la valeur nominale des actions.
- 2. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, le conseil d'administration décide de convertir le capital social et le capital autorisé, actuellement exprimés en lires italiennes, en euros. Ainsi, le capital social s'établit à EUR 1.032.913,80 et le capital autorisé à EUR 25.822.844,95.
- 3. Le conseil d'administration décide de modifier les alinéas 1 et 4 de l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:
- «Art. 5. 1er alinéa. Le capital souscrit est fixé à un million trente-deux mille neuf cent treize euros et quatre-vingts cents (EUR 1.032.913,80) représenté par deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale.»
- «4ème alinéa. Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de vingt-cinq millions huit cent vingt-deux mille huit cent quarante-quatre euros et quatre-vingt-quinze cents (EUR 25.822.844,95) qui sera représenté par cinquante mille (50.000) actions sans désignation de valeur nominale.»
- 4. Mandat est donné à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente...»

Luxembourg, le 7 novembre 2001.

Pour extrait conforme

J. Seil

Enregistré à Grevenmacher, le 15 novembre 2001, vol. 168, fol. 84, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

(75828/213/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

ALONA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen. R. C. Luxembourg B 82.945.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société

L'an 2001, le 19 novembre à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme ALONA S.A., établie et ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, inscrite au registre de commerce section B 82.945.

La séance est ouverte à 11 heures 10 sous la présidence de Monsieur Lex Thielen.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Frédérique Baretti.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Stroesser.

A.- Le président expose et l'assemblée constate que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour;

B.- que l'intégralité du capital étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour et décide de:

Résolutions

- 1. L'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de sa fonction d'administrateur de la société et de donner décharge de son mandat conformément à l'article 74 de la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales à la personne suivante:
 - $M^{\rm e}$ Vincent Fritsch, avocat à la Cour, établi à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

Est nommée à la fonction d'administrateur:

- SARAH S.A., société établie et ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures 20.

Luxembourg, le 19 novembre 2001.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 40, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75852/318/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

LORETTA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen. R. C. Luxembourg B 72.943.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société

L'an 2001, le 19 novembre à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme LORETTA INTERNATIONAL S.A., établie et ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, inscrite au registre de commerce section B 72943

La séance est ouverte à 11 heures 20 sous la présidence de Monsieur Lex Thielen.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Frédérique Baretti.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Stroesser.

- A.- Le président expose et l'assemblée constate que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour;
- B.- Que l'intégralité du capital étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour et décide de:

Résolutions

- 1. L'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de sa fonction d'administrateur de la société et de donner décharge de son mandat conformément à l'article 74 de la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales à la personne suivante:
 - Me Vincent Fritsch, avocat à la Cour, établi à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen. Est nommée à la fonction d'administrateur:
 - SARAH S.A., société établie et ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures 30.

Luxembourg, le 19 novembre 2001.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 40, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75853/318/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

IMMINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen. R. C. Luxembourg B 83.301.

_

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société

L'an 2001, le 19 novembre à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme IMMINVEST S.A., établie et ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, inscrite au registre de commerce section B 83.301.

La séance est ouverte à 11 heures 30 sous la présidence de Monsieur Lex Thielen.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Frédérique Baretti.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Stroesser.

A.- Le président expose et l'assemblée constate que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour;

B.- que l'intégralité du capital étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour et décide de:

Résolutions

- 1. L'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de sa fonction d'administrateur de la société et de donner décharge de son mandat conformément à l'article 74 de la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales à la personne suivante:
 - Me Vincent Fritsch, avocat à la Cour, établi à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

Est nommée à la fonction d'administrateur:

- SARAH S.A., société établie et ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures 40.

Luxembourg, le 19 novembre 2001.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 40, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75854/318/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

FARCOM INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société

L'an 2001, le 19 novembre à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme FARCOM INVESTMENT S.A., établie et ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, en cours d'inscription auprès du R.C. de Luxembourg.

La séance est ouverte à 11 heures 40 sous la présidence de Monsieur Lex Thielen.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Frédérique Baretti.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Stroesser.

A.- Le président expose et l'assemblée constate que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour;

B.- que l'intégralité du capital étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour et décide de:

Résolutions

- 1. L'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de sa fonction d'administrateur de la société et de donner décharge de son mandat conformément à l'article 74 de la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales à la personne suivante:
 - Me Vincent Fritsch, avocat à la Cour, établi à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

Est nommée à la fonction d'administrateur:

- SARAH S.A., société établie et ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures 50.

Luxembourg, le 19 novembre 2001.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 40, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75855/318/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

CORNWELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen. R. C. Luxembourg B 82.024.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société

L'an 2001, le 19 novembre à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme CORNWELL S.A., établie et ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, inscrite au registre de commerce, section B 82024.

La séance est ouverte à 11 heures 50 sous la présidence de Monsieur Lex Thielen.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Frédérique Baretti.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Stroesser.

- A.- Le président expose et l'assemblée constate que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour;
- B.- que l'intégralité du capital étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour et décide:

Résolutions

- 1. L'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de sa fonction d'administrateur de la société et de donner décharge de son mandat conformément à l'article 74 de la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales à la personne suivante:
 - Me Vincent Fritsch, avocat à la Cour, établi à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

Est nommée à la fonction d'administrateur:

- SARAH S.A., société établie et ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures.

Luxembourg, le 19 novembre 2001.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 40, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75856/318/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

PLAYDEV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen. R. C. Luxembourg B 81.679.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société

L'an 2001, le 19 novembre à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme PLAYDEV S.A., établie et ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, inscrite au registre de commerce section B 81679.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de Monsieur Lex Thielen.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Frédérique Baretti.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Stroesser.

- A.- Le président expose et l'assemblée constate que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour;
- B.- que l'intégralité du capital étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour et décide de:

Résolutions

- 1. L'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de sa fonction d'administrateur de la société et de donner décharge de son mandat conformément à l'article 74 de la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales à la personne suivante:
 - Me Vincent Fritsch, avocat à la Cour, établi à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

Est nommée à la fonction d'administrateur:

- SARAH S.A., société établie et ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures 10.

Luxembourg, le 19 novembre 2001.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 40, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75857/318/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

EUROPEAN BUSINESS NETWORK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 218, route de Longwy.

Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 1er octobre 2001.

La séance est ouverte à 10.00 heures.

L'Assemblée procède à l'installation de son bureau.

Sont nommés:

Président: Monsieur Anthony J. Nightingale Scrutateur: Monsieur Christian Genard

Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate:

Qu'il apparaît de la liste de présence, dûment signée et clôturée par les membres du bureau que tous les actionnaires sont présents ou représentés, détenant 40,808 actions.

Que tous les actionnaires étant connus, reconnaissant avoir été dûment convoqués, ont renoncé, pour autant que besoin, à toute publication.

Que pour assister à la présente Assemblée, les actionnaires se sont conformés aux dispositions légales et statutaires.

Que la présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

- (1) Approbation des bilans et comptes de pertes et profits au 31 décembre 2000.
- (2) Décharge aux administrateurs.
- (3) Décharge au Réviseur d'entreprises.
- (4) Nomination d'un nouveau Réviseur d'entreprises.

Monsieur le Président soumet à l'Assemblée Générale pour examen et approbation les comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001 et donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes.

Après avoir délibéré l'Assemblée prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Il est donné lecture des rapports des administrateurs et du rapport du commissaire aux comptes.

- (1) Le bilan et le compte de pertes et de profits au 31 décembre 2001 sont approuvés montrant un profit de l'exercice de LUF 923.248,- et un total de bilan de LUF 303.834.021,- et le résultat est reporté.
 - (2) Il demande de donner décharge aux administrateurs et au Réviseur d'entreprises pour l'exercice de leurs mandats.
 - (3) Les actionnaires décident de mettre fin au mandat de Réviseur d'entreprises de S.à r.l. VAN CAUTER.

Décharge est donnée à la S.à r.l. VAN CAUTER pour l'exercice de son mandat.

(4) DELOITTE ET TOUCHE, 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen à Luxembourg, est nommé Réviseur d'entreprises en remplacement.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.30 heures.

A. J. Nightingale / C. Genard

Président / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 65, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75867/000/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

EUROPEAN BUSINESS NETWORK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 218, route de Longwy.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 65, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour EUROPEAN BUSINESS NETWORK S.A.

A. J. Nightingale / C. Picco

Administrateur Délégué / Administrateur

(75866/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

TARRY GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen. R. C. Luxembourg B 40.764.

_

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société

L'an 2001, le 19 novembre à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme TARRY GROUP HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, inscrite au registre de commerce section B 40.764.

La séance est ouverte à 9 heures 10 sous la présidence de Monsieur Lex Thielen.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Frédérique Baretti.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Stroesser.

A.- Le président expose et l'assemblée constate que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour;

B.- que l'intégralité du capital étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour et décide de:

Résolutions

- 1. L'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de sa fonction d'administrateur de la société et de donner décharge de son mandat conformément à l'article 74 de la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales à la personne suivante:
 - Me Vincent Fritsch, avocat à la Cour, établi à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

Est nommée à la fonction d'administrateur:

- SARAH S.A., société établie et ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures 20.

Luxembourg, le 19 novembre 2001.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 40, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75858/318/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

COLUMBUS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen. R. C. Luxembourg B 75.366.

Par la présente, Me Vincent Fritsch démissionne avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur de la société.

V. Fritsch.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 40, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75861/318/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

SALIX INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter. R. C. Luxembourg B 62.889.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 18 juin 1999

Troisième résolution

Après examen de la situation telle qu'elle ressort des comptes de l'exercice 1998 et du bilan au 31 décembre 1998, desquels il résulte que les pertes sont supérieures à la totalité du capital, l'Assemblée Générale des Actionnaires décide du maintien de l'activité sociale de la société et mandate le Conseil d'Administration d'étudier l'opportunité et les modalités d'une opération d'augmentation de capital.

SALIX INVESTMENT S.A.

Signatures

Deux administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 47, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75911/045/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

ORASO INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen. R. C. Luxembourg B 55.893.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société

L'an 2001, le 19 novembre à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme ORASO INVESTISSEMENT S.A., établie et ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, inscrite au registre de commerce section B 55.893.

La séance est ouverte à 9 heures 20 sous la présidence de Monsieur Lex Thielen.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Frédérique Baretti.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Stroesser.

- A.- Le président expose et l'assemblée constate que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour;
- B.- que l'intégralité du capital étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour et décide de:

Résolutions

- 1. L'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de sa fonction d'administrateur de la société et de donner décharge de son mandat conformément à l'article 74 de la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales à la personne suivante:
 - Me Vincent Fritsch, avocat à la Cour, établi à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

Est nommée à la fonction d'administrateur:

- SARAH S.A., société établie et ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures 30.

Luxembourg, le 19 novembre 2001.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 40, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75859/318/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

RPM CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 68.376.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 54, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(75864/576/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

FIDUCIAIRE DE TREVES, Société Civile.

Siège social: Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

EXTRAIT

- Par décision unanime des associés l'article 3 des statuts de la société civile FIDUCIAIRE DE TREVES, constituée par acte sous seing privé le 20 mars 1984, publié au Mémorial C n° 103 du 17 avril 1984, est modifiée comme suit:
- 3. La société a pour objet l'exercice de toutes activités relevant de la profession d'expert-comptable, le conseil en matière fiscale, l'organisation et la tenue de comptabilités, le conseil et l'assistance en organisation et en gestion d'entreprises, la domiciliation de sociétés et de façon générale toutes opérations mobilières, immobilières, financières et autres, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, à l'exclusion de toute activité commerciale.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 62, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75904/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

SOCEXPO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 11A, rue de Bonnevoie.

R. C. Luxembourg B 66.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 54, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(75865/576/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

CASPI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 65.308.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 57, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2001.

GRANT THORNTON CONSULT S.A.

Signature

(75868/829/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

FRASPI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 76.166.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 57, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2001.

FRASPI INTERNATIONAL S.A.

Signature

(75869/829/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

SOLUX PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 72.788.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 20 décembre 1999 à Luxembourg

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 20 décembre 1999 au siège social que:

Après délibération et en raison de l'urgence que présente la nécessité de délibérer sur l'ordre du jour tel que libellé en raison d'opérations à réaliser à très court terme le Conseil d'Administration décide à l'unanimité en conformité avec la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 20 décembre 1999, de nommer les personnes suivantes aux fonctions d'administrateurs délégués de la société:

- Monsieur Fabrizio Tabanelli demeurant à Carrè Italie
- Monsieur Massimo Cuccio demeurant à Milano Italie
- Monsieur Lodovico Simone demeurant à Genève Suisse
- Monsieur Ronald Adair demeurant à St. Helier Jersey

Messieurs Fabrizio Tabanelli, Massimo Cuccio, Lodovico Simone et Ronald Adair assureront la gestion journalière des affaires de la société et auront pouvoir d'engager la société par leur signature individuelle pour tout acte s'inscrivant dans le cadre de son objet social à l'exception de la vente de la participation en la société ATENE, S.r.l.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 57, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75872/829/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

VANDERBURG PLAST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 41.910.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 57, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2001.

GRANT THORNTON CONSULT S.A.

Signature

(75870/829/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

COMPAGNIE DE LA MER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 63.889.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 60, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Le domiciliataire

Signatures

(75877/058/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

BLUE RIVER HOLDING S.A., Société Anonyme. (anc. SAUVIGNON HOLDING S.A.).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 31.056.

Extrait du procès-verbal

L'assemblée générale de la société anonyme BLUE RIVER HOLDING S.A. réunie au siège social le 5 novembre 2001 a pris les résolutions suivantes:

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Mme Juliette Lorang, administrateur, avec effet immédiat. Décharge lui est accordée pour l'exercice de son mandat à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Peter Bun, employé privé, demeurant à Berbourg, aux fonctions d'administrateur. Il terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2006.

Pour extrait conforme et sincère

H. de Graaf

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 64, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75883/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

BLUE RIVER HOLDING S.A., Société Anonyme. (anc. SAUVIGNON HOLDING S.A.).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 31.056.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 64, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

H. de Graaf

Administrateur

(75884/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

GLOBEHOTELS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 72.934.

Il résulte des résolutions du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société GLOBEHOTELS S.A. prise en date du 27 septembre 2001 que:

Monsieur José-Marc Vincentelli, Employé privé, demeurant à L-Luxembourg, a été appelé aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Giovanni Vittore, démissionnaire.

Monsieur Carlo lantaffi, Employé privé, demeurant à L-Luxembourg, a été appelé aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Frédéric Noël, démissionnaire.

Ils termineront le mandat de l'Administrateur qu'il remplace.

Le Conseil d'Administration, eu égard à la démission de ses fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Giovanni Vittore, appelle M. José-Marc Vincentelli aux fonctions de Président du Conseil d'Administration

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Le domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 60, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75878/058/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU LYCEE ALINE MAYRISCH,

Association sans but lucratif.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 38, boulevard Pierre Dupong.

STATUTS

Entre les soussignés

Madame Wilma Bidoli, femme au foyer, Elvange, 25, rue P. Diederich;

Madame Daniela De Michele, employée privée, Olm, 103, boulevard Robert Schuman,

toutes deux de nationalité italienne;

et

Monsieur Nico Bemtgen, employé privé, Bertrange, 45, rue Batty Weber;

Madame Liliane Bredemus, secrétaire administrative, Luxembourg, 281, rue de Neudorf;

Madame Jeanne Chomé, employée privée, Mensdorf, 6, rue de la Chaussée;

Madame Marion Colas-Blaise, professeur, Luxembourg, 23, rue Léopold Goebel;

Monsieur Jeannot Conrardy, homme au foyer, Mamer, 8, rue Belle-vue;

Madame Renée D'Angelo-Brendel, chargée de cours, Steinsel, 34, an de Bongerten;

Monsieur Roland Dernoeden, directeur, Hesperange, 85, Ceinture um Schlass;

Monsieur Loris Di Vora, employé privé, Mondercange, 16, Parkstrooss;

Madame Marie-Paule Engel-Lenertz, kinésithérapeute, Steinsel, 25, an de Bongerten;

Monsieur Marc Godart, employé privé, Leudelange, 32, Domaine Schmiseleck;

Monsieur Marc Groff, docteur en médecine dentaire, Bridel, 57, rue des Genêts;

Madame Marthy Hollman-Gloesener, chargée de direction, Olm, 4, rue A. Lincoln;

Madame Christiane Kerschen-Reicher, chargée de cours, Differdange, 23, rue de Soleuvre;

Madame Pascale Kettenmeyer-Ries, femme au foyer, Dudelange, 232, route de Kayl; Madame Monique Kohl-Zieger, emploée privée, Berdorf, 19, an der Heeschbech;

Monsieur Charles Loesch, ingénieur chimiste, Luxembourg, 30, rue M. Engels;

Madame Anna Moschetti, employée privée, Heisdorf, 2, rue des Sources; Madame Sophie Müller-Molitor, infirmière, Fentange, 32, Op der Hobusch;

Madame Sylvie Raman, femme au foyer, Luxembourg, 127, rue de Hamm;

Madame Christiane Rassel-Clees, kinésithérapeute, Kayl, 88, rue de Dudelange;

Monsieur Carlo Schoup, employé privé, Aspelt, 6, Op Laangert;

Madame Viviane Stephany-Kremmer, femme au foyer, Bridel, 5, am klenge Parc;

Madame Françoise Thill, chargée de cours, Roodt/Eisch, 10, rue de Nospelt;

Madame Marcelle Turmes, éducatrice, Oetrange, 40, rue de Carnach;

Madame Simone Wagener, employée privée, Gonderange, 3, rue Hiehl;

Madame Marie-Jeanne Welter-Dauphin, femme au foyer, Noertzange, 60, Cité Beaulieu;

Madame Jeannine Winandy-Goedert, femme au foyer, Hesperange, 19, rue J.P. Hippert;

Monsieur Pierre Wirion, professeur, Howald, 26, rue Eugène Welter,

tous de nationalité luxembourgeoise,

en leur qualité de membres fondateurs et tous ceux qui par la suite deviendront membres, il est constitué une association sans but lucratif, suivant le régime de la loi du 21 avril 1928, et les statuts arrêtés comme suit:

Chapitre Ier. - Dénomination Siège, Objet, Affiliation, Durée

- Art. 1er. L'Association prend la dénomination d'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU LYCEE ALINE MAY-RISCH, A.s.b.I.
 - Art. 2. Le siège social de l'Association est établi à Luxembourg.
 - Art. 3. L'Association a pour objet:
- de grouper et de représenter les parents et autres personnes ayant la charge d'élèves inscrits au Lycée Aline Mayrisch:
- de transmettre aux autorités scolaires, les suggestions de ses membres et les recommandations relatives aux buts et au contenu de l'enseignement, ainsi qu'à l'organisation scolaire;
 - de stimuler la participation active des parents à la vie du Lycée Aline Mayrisch;
- de favoriser les échanges d'idées et les rapports entre les parents d'une part, les autorités scolaires, le personnel enseignant et les délégués des élèves d'autre part;
 - de collaborer à la solution des problèmes que pose aux parents l'éducation de leurs enfants durant leurs études;
 - de contribuer au renom du Lycée Aline Mayrisch.
- Art. 4. L'Association pourra s'affilier à tous les groupements analogues nationaux ou internationaux susceptibles de lui prêter un concours utile pour atteindre les buts qu'elle poursuit.
- Art. 5. L'Association s'interdit de s'occuper de questions étrangères à son objet et notamment de questions politiques et confessionnelles.
 - Art. 6. L'Association est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Composition, Admission, Démission, Exclusion, Cotisation

- Art. 7. L'Association se compose de membres actifs et de membres honoraires. Le nombre des membres actifs est de sept (7) au minimum.
- Art. 8. Peuvent devenir membres actifs les parents d'élèves ou toute personne ayant la garde juridique d'un élève inscrit au Lycée Aline Mayrisch.

La qualité de membre actif n'est acquise qu'après paiement de la cotisation.

Art. 9. Les membres du personnel enseignant du Lycée Aline Mayrisch et les anciens membres actifs de l'Association peuvent, sur leur demande, devenir membres honoraires.

L'Assemblée Générale pourra, sur proposition du Conseil d'Administration, nommer membres honoraires des personnes physiques ou morales ayant rendu des services ou fait des dons à l'Association.

- Art. 10. La qualité de membre actif se perd:
- pour les personnes désignées à l'article 8 des présents statuts, dont l'enfant n'est plus inscrit au Lycée Aline Mayrisch:
- pour tout membre n'ayant pas réglé la cotisation de l'exercice écoulé dans un délai de trois mois après l'échéance de celle-ci;
 - par la démission;
 - par l'exclusion pour des actes portant un préjudice grave à l'Association.

L'exclusion sera proposée par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale qui en statuera à la majorité des deux tiers (2/3) des voix.

- **Art. 11.** Tout membre de l'Association peut à tout moment démissionner, moyennant notification écrite au secrétaire, qui la transmettra au Conseil d'Administration.
- **Art. 12.** Les membres actifs payent une cotisation annuelle, dont le montant et les conditions de versement sont déterminés par l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration. Le montant de la cotisation annuelle ne peut dépasser 25,-.

Il n'est versé qu'une seule cotisation pour un ou plusieurs enfants d'une même famille. Les membres honoraires ne sont pas sujets à cotisation.

Art. 13. Le membre exclu ou démissionnaire et ses ayants droits n'ont aucun droit sur le fonds social et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations versées. Ils ne peuvent réclamer aucun compte ni apposer des scellés ni requérir inventaire.

Chapitre III. - Administration, Elections

Art. 14. L'Association est gérée par un Conseil d'Administration composé de six (6) membres au moins et de trentedeux (32) membres au plus.

Les membres actifs réunis en Assemblée Générale ordinaire ou extraordinaire, élisent au scrutin secret et à la majorité simple des voix les membres du Conseil d'Administration en ayant soin d'assurer, dans la mesure du possible une bonne représentation des différentes années d'études.

Les membres du Conseil d'Administration sont révocables à tout moment par une décision de l'Assemblée Générale. Le mandat des membres du Conseil d'Administration a une durée de deux (2) ans.

Les membres sortants sont rééligibles.

Le Conseil d'Administration est renouvelé annuellement par moitié. Les membres du Conseil d'Administration sortant à la fin de la première année sont désignés par le sort.

Les fonctions de membre du Conseil d'Administration ne donnent pas lieu à rémunération.

Art. 15. Les candidatures au Conseil d'Administration sont à adresser au président avant l'ouverture des opérations de vote

Tous les membres actifs ont un droit de vote égal dans les Assemblées Générales, le vote par correspondance n'étant pas admis.

Tout membre actif peut donner procuration à un autre membre actif pour le représenter à toute Assemblée Générale.

Les deux époux ont droit de vote, mais ne peuvent être simultanément membres du Conseil d'Administration. Il est constitué un bureau de vote de trois membres actifs, non candidats eux élections, qui procède au dépouillement des bulletins de vote et proclame le résultat des élections. Ses décisions sont sans appel;

Les bulletins blancs seront assimilés aux bulletins nuls.

Art. 16. Le Conseil d'Administration peut coopter jusqu'à un tiers (1/3) des membres élus, et ceci jusqu'à concurrence de 32 membres, pour assurer la participation des sections ou des classes qui ne sont pas représentées au Conseil d'Administration.

Le mandat des membres cooptés a une durée d'une année scolaire et est renouvelable.

La cooptation se fait au scrutin secret à la majorité des voix.

Art. 17. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Comité exécutif composé d'un président, d'un ou de deux vice-président(s), d'un secrétaire, d'un secrétaire-adjoint, d'un trésorier et d'un trésorier-adjoint.

Le mandat des membres du Comité exécutif a une durée de deux (2) ans, sous réserve du respect des dispositions de l'article 10 des présents statuts.

Les membres sortants sont rééligibles.

L'élection se fait au scrutin secret à la majorité simple des voix.

Art. 18. Le Comité exécutif ainsi élu peut coopter en son sein jusqu'à trois (3) membres coordinateurs issus du Conseil d'Administration, chargés de la coordination de groupes de travail spécifiques à constituer suivant les besoins de l'Association

Le mandat des membres coordinateurs cooptés a une durée d'une année scolaire et est renouvelable.

La cooptation se fait au scrutin secret à la majorité des voix.

Art. 19. Le Conseil d'Administration se réunit chaque fois qu'il le juge utile, sur convocation de son président ou de l'un de ses vice-présidents ou à la demande d'au moins un tiers (1/3) de ses membres.

Il devra se réunir au moins une fois par trimestre scolaire. Il ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre administrateur comme mandataire. Toutefois aucun administrateur ne peut représenter plus d'un de ses collègues.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple des suffrages exprimés par les membres présents ou représentés. En cas d'égalité des voix, celle du président du Conseil d'Administration ou, en son absence, celle de l'un des vice-présidents est décisive.

Si une réunion du Conseil d'Administration n'a pas été en nombre pour délibérer sur un ordre du jour, une nouvelle réunion, convoquée avec le même ordre du jour peut délibérer valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont consignées dans un procès-verbal, signé par le président et le secrétaire.

Art. 20. Le président du Conseil d'Administration représente officiellement l'Association et assure l'observation des statuts.

L'Association est valablement engagée envers les tiers par les signatures conjointes du président du Conseil d'Administration et du secrétaire (ou de deux administrateurs) qui n'ont besoin de justifier d'aucune autorisation préalable, sans préjudice de tous pouvoirs spéciaux conférés par le Conseil d'Administration.

En cas d'absence du président, celui-ci sera remplacé par l'un des vice-présidents, ou à défaut par le plus âgé des administrateurs présents.

Art. 21. Les droits, obligations, pouvoirs ainsi que la responsabilité des membres du Conseil d'Administration sont réglés par les articles 13 et 14 de la loi du 21 avril 1928 régissant les associations sans but lucratif.

Chapitre IV. - Exercice social, Assemblée Générale

- **Art. 22.** L'exercice social correspond à l'année scolaire. Par dérogation à cette règle, la première année commence le jour de la signature des présents statuts.
- Art. 23. L'Assemblée Générale ordinaire a lieu une fois par an, au courant du premier trimestre de l'année scolaire. Le Conseil d'Administration en fixe la date et l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut convoquer une Assemblée Générale extraordinaire chaque fois qu'il le juge nécessaire.

A la suite d'une demande écrite de la part d'un cinquième (1/5) des membres actifs, le Conseil d'Administration doit convoquer dans un délai de trente (30) jours une Assemblée Générale extraordinaire, en mettant à l'ordre du jour le motif de la demande.

Art. 24. Toute convocation à l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire est envoyée aux membres au moins quinze (15) jours avant la date de celle-ci.

Toute convocation devra comporter l'ordre du jour.

Toute proposition concernant l'ordre du jour émanant d'un membre de l'Association, doit être soumise par écrit au Conseil d'Administration au moins dix (10) jours avant l'Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration peut refuser d'ajouter à l'ordre du jour une telle proposition sans pour autant être tenu d'en faire connaître le motif.

Art. 25. L'Assemblée Générale est régulièrement constituée quel que soit le nombre des membres actifs présents ou représentés.

Il est rendu compte à l'Assemblée Générale ordinaire des activités de l'Association au cours de l'exercice écoulé. L'Assemblée Générale ordinaire approuvera les comptes de l'exercice écoulé et donnera des suggestions sur les activités du prochain exercice.

Elle procédera à l'élection des membres du Conseil d'Administration.

Art. 26. Les résolutions et décisions de l'Assemblée Générale sont prises à main levée et à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés.

Elles sont consignées dans un registre de procès-verbaux conservé au siège de l'Association, où les membres de l'Association pourront le consulter.

Tous les membres de l'Association et tout tiers justifiant d'un intérêt légitime peuvent demander des extraits signés par le président du Conseil d'Administration et un autre membre du Conseil d'Administration.

Chapitre V. - Ressources, Voies et Moyens

Art. 27. Les ressources de l'Association se composent notamment:

- a) des cotisations de ses membres actifs;
- b) de subsides:
- c) de dons ou legs en sa faveur;
- d) des intérêts de fonds placés,
- cette liste n'étant pas limitative.

Art. 28. Le trésorier est chargé de la tenue des livres de comptabilité.

Il veille à la rentrée des recettes et au payement des dépenses.

Il établit pour chaque exercice le compte des recettes et des dépenses, lequel est soumis aux fins de vérification à deux (2) réviseurs de caisse, désignés par l'Assemblée Générale.

Les réviseurs de caisse font un rapport à l'Assemblée Générale, qui en cas d'approbation donne décharge au trésorier et au Conseil d'Administration.

Chapitre VI. - Modification des statuts

Art. 29. Toute modification des statuts doit être effectuée conformément aux prescriptions de l'article 8 de la loi du 21 avril 1928, sur les associations sans but lucratif.

Chapitre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 30. La dissolution de l'Association ne peut être prononcée que conformément aux dispositions stipulées à l'article 20 de la loi du 21 avril 1928.

L'Assemblée Générale désignera par la même occasion une ou plusieurs personnes chargées de la liquidation.

Art. 31. En cas de dissolution volontaire ou judiciaire de l'Association, le ou les liquidateurs donneront aux biens de l'Association, après acquittement du passif, une affectation qui se rapprochera autant que possible de l'objet en vue duquel l'Association a été créée.

Chapitre VIII. - Publications et autres formalités

Art. 32. Le Conseil d'Administration fera les diligences nécessaires pour que les prescriptions des articles 2, 3, 9, 10, 11, 23 et 25 de la loi du 21 avril 1928 soient observées.

Chapitre IX. - Dispositions générales

Art. 33. Les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sont applicables à tous les cas non prévus par les présents statuts. Sont nommés membres du Conseil d'Administration:

Monsieur Lori Di Vora, président;

Madame Christiane Rassel-Clees, vice-président;

Monsieur Carlo Schoup, vice-président;

Madame Viviane Stephany-Kremmer, secrétaire;

Madame Christiane Kerschen-Reicher, secrétaire-adjoint;

Madame Simone Wagener, trésorier;

Madame Marie-Jeanne Welter-Dauphin, trésorier-adjoint;

Madame Wilma Bidoli, coordinateur, membre du Comité exécutif;

Madame Liliane Bredemus, coordinateur, membre du Comité exécutif;

Monsieur Marc Godart, coordinateur, membre du Comité exécutif;

Monsieur Nico Bemtgen, membre titulaire

Madame Jeanne Chomé, membre titulaire

Madame Marion Colas-Blaise, membre titulaire

Monsieur Jeannot Conrardy, membre titulaire

Madame Renée D'Angelo-Brendel, membre titulaire

Madame Daniela De Michele, membre titulaire

Monsieur Roland Dernoeden, membre titulaire

Madame Marie-Paule Engel-Lenertz, membre titulaire

Monsieur Marc Groff, membre titulaire

Madame Marthy Hollman-Gloesener, membre titulaire

Madame Pascale Kettenmeyer-Ries, membre titulaire

Madame Monique Kohl-Zieger, Berdorf, membre titulaire

Monsieur Charles Loesch, membre titulaire

Madame Anna Moschetti, membre titulaire

Madame Sophie Müller-Molitor, membre titulaire

Madame Sylvie Raman, membre coordinateur

Madame Françoise Thill, membre coordinateur

Madame Marcelle Turmes, membre coordinateur

Madame Jeannine Winandy-Goedert, membre titulaire

Monsieur Pierre Wirion, membre titulaire

Fait à Luxembourg, le 20 novembre 2001.

Le Conseil d'Administration.

Signés:

L. Di Vora, Ch. Rassel-Clees, C. Schoup, V. Stephany-Kremmer, Ch. Kerschen-Reicher, S. Wagener, M.-J. Welter-Dauphin, W. Bidoli, L. Bredemus, M. Godart, N. Bemtgen, J. Chomé, M. Colas-Blaise, J. Conrardy, R. D'Angelo-Brendel, D. De Michele, R. Dernoeden, M.-P. Engel-Lenertz, M. Groff, M. Hollman-Gloesener, P. Kettenmeyer-Ries, M. Kohl-Zieger, C. Loesch, A. Moschetti, S. Müller-Molitor, S. Raman, F. Thill, M. Turmes. J. Winandy-Goedert, P. Wirion (75880/000/245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

EQUIPE VUM BASAR IZEG, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-5969 Itzig, 44, rue de la Libération.

STATUTS

Entre les soussignées:

- 1. Madame Forette-Braun Cecile, sans profession, demeurant à Itzig;
- 2. Madame Kohll-Wester Marianne, sans profession, demeurant à Itzig;
- 3. Madame Niederkorn-Weber Juliette, sans profession, demeurant à Itzig;
- 4. Madame Streff-Lanter Gaby, sans profession, demeurant à Itzig;
- 5. Madame Werner-Dimmer Lily, sans profession, demeurant à Itzig,

toutes de nationalité luxembourgeoise, il a été constitué une association sans but lucratif régie par les présents statuts.

Dénomination - Siège social - Durée - Objet

- Art. 1er. L'association sans but lucratif est dénommée: EQUIPE VUM BASAR IZEG.
- Art. 2. Le siège est établi à Itzig, dans la Commune de Hespérange.
- Art. 3. L'association est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. L'association a pour objet d'organiser quelques manifestations par an avec le but de fournir une aide matérielle à des organisme d'oeuvres de bienfaisance désignées chaque année soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que d'entretenir une communauté active et sociale entre ses membres.
 - Art. 5. L'association est neutre au point de vue politique, idéologique et confessionnel.

Composition - Admission - Exclusion

- Art. 6. L'association comprendra au moins 3 membres.
- Art. 7. Peuvent être membres actifs les personnes soutenant les activités de l'association à titre bénévole et gratuit.
- **Art. 8.** La qualité de membre se perd par démission moyennant notification écrite ou verbale au Conseil d'Administration ou par exclusion prononcée par l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration

Art. 9. L'association est gérée par un Conseil d'Administration de 3 à 7 membres à élire parmi les membres par l'Assemblée Générale à la majorité simple des voix. Leur mandat a une durée de 1 ans. Les membres sortants sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste, le Conseil d'administration pourvoit au remplacement du membre au cours de sa réunion.

Le membre du Conseil d'Administration ainsi élu achève le mandat de celui qu'il remplace.

Le Conseil d'Administration élit en son sein à la simple majorité des voix un président, un secrétaire et un trésorier.

Art. 10. Le Conseil d'Administration se réunit chaque fois que cela est nécessaire.

Il ne peut délibérer valablement que si la majorité simple de ses membres est présente.

Il sera tenu un registre des Rapports du Conseil d'Administration.

Art. 11. Le président ou son remplaçant signe avec le secrétaire, toutes pièces qui engage la responsabilité de l'association.

Assemblée Générale des membres.

Art. 12. Le Conseil d'Administration convoquera une fois par an tous les membres en Assemblée Générale. La convocation accompagnée d'un ordre du jour se fera par écrit au moins 8 jours avant la date fixée pour la dite Assemblée. Le président ou son remplaçant assume la présidence de l'Assemblée Générale.

Les décisions de l'Assemblée Générale seront prises à la majorité des voix des membres présents.

- Art. 13. L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de cellesci est spécialement indiqué dans la convocation, et si l'Assemblée réunit les deux tiers des membres.
- Art. 14. Les membres ne paient pas de cotisations mais offrent des prestations gratuites au cours de l'année ainsi que lors des manifestations principales.

Ressources - Voies et Moyens.

- Art. 15. Le trésorier encaisse les créances de l'association et en donne quittance. Il tiendra comptabilité et acquitte les sommes dues par l'association. Il établira pour chaque exercice le compte des recettes et dépenses, lequel est soumis à un Conseil de Surveillance composé de deux réviseurs de caisse à désigner par l'Assemblée Générale qui, en cas d'approbation donne décharge au trésorier et au Conseil d'Administration.
- Art. 16. En cas de dissolution de l'association, l'actif subsistant, après apurement du passif, sera versé à une ceuvre de bienfaisance.
 - Art.17. Les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sont applicables à tous les cas non prévus dans les présents statuts.

Fait à Itzig, le 14 novembre 2001.

Pour le Conseil d'Administration

Présidente / Secrétaire / Trésorière / Membre / Membre

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 66, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75881/000/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

IMMO-LUX TRANSPORT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-8399 Windhof, 4, rue de l'Industrie.

H. R. Luxemburg B 61.610.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 1999 und der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2000 sowie alle diesbezüglichen Dokumente und Informationen registriert in Luxemburg am 23. November 2001, vol. 560, fol. 47, case 9 wurde am 26. November 2001 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt mit dem Vermerk zur Veröffentlichung im Amtsblatt Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschriften.

(75885/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

LUX TRANSPORT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-8399 Windhof, 4, rue de l'Industrie.

H. R. Luxemburg B 19.008.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 1999 und der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2000 sowie alle diesbezüglichen Dokumente und Informationen registriert in Luxemburg am 23. November 2001, Vol. 560, Fol. 47, Case 9 wurde am 26. November 2001 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt mit dem Vermerk zur Veröffentlichung im Amtsblatt Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschriften.

(75886/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

A.R.T. INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 67.475.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 59, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signatures

(75901/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

COMITATO ITALIANO DI ASSISTENZA (COMITAS), A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 25, rue de l'Hippodrome.

STATUTS

Les membres fondateurs:

1. Madame Lucia Berti

demeurant à L-8327 Olm - 20, rue de l'Indépendance, de nationalité italienne - E.P. - Représentant le PATRONATO ACLI (Associazioni Cristiane Lavoratori Italiani)

2. Père Gino Dalfitto

demeurant à L-1730 Luxembourg, 25 rue de l'Hippodrome, de nationalité italienne - Prêtre - Représentant les MIS-SIONS CATHOLIQUES ITALIENNES à Luxembourg

3. Monsieur Vito Cassone

demeurant à L-3321 Berchem - 5, rue Kôpecht, de nationalité italienne - Directeur de Fiduciaire-Représentant les ACLI (Associazioni Cristiane Lavoratori Italiani)

4. Monsieur Dario Battestini

demeurant à L-3383 Noertzange - 32, Cité Beaulieu, de nationalité italienne - E.P. - Représentant la ASSOCIATION MARCHIGIANI à Luxembourg

5. Monsieur Domenico Monte

demeurant à L-Belvaux - 11, rue de l'Electicité, de nationalité italienne - Ouvrier - Représentant l'Association MILAN CLUB

6. Monsieur Franco Bertoli

demeurant à L-7240 Bereldange - 87, Route de Luxembourg, de nationalité italienne - Commerçant - Représentant l'ASSOCIATION FOGOLAR FURLAN

7. Monsieur Vincenzo Rindone

demeurant à L-3270 Bettembourg - 37, Rte de Peppange, de nationalité italienne - Directeur d'Agence de Voyage Représentant l'Association FERRARI CLUB

8. Monsieur Giovanni Annese

demeurant à L-9086 Ettelbruck - 18, Cité des Vergiers

de nationalité italienne - Fonctionnaire P.E. -Représentant la Liste n° 2 aux élections pour le COMITES en 1997 Tous ci-après désignés comme membres fondateurs.

Déclarent par la présente constituer une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la Loi modifiée du 21 avril 1928.

Titre ler. Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1er. L'association est dénommée: COMITATO ITALIANO DI ASSISTENZA (COMITAS), A.s.b.l.

Son siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré par décision du Conseil d'Administration en tout autre lieu du Grand-Duché. Toute modification du siège social doit être déposée, dans le mois de sa date, pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Art. 2. Le COMITAS est constitué pour une durée illimitée.

Titre II. Objet

Art. 3. Le COMITAS a pour objet l'assistance aux Italiens résidant au Grand-Duché de Luxemburg et la promotion de la solidarité entre tous les Italiens:

Le COMITAS contribuera notamment à promouvoir:

- l'assistance sanitaire aux Italiens;
- l'assistance aux Italiens qui sont dans le besoin;
- l'assistance à l'enfance, aux personnes âgées et aux handicapés, et, en particulier, lors des manifestations organisées pour les fêtes de Noël;
 - l'assistance aux Italiens détenus;
 - les visites périodiques aux Italiens hospitalisés ou en séjour dans un ospice;
 - la réalisation d'initiatives culturelles et récréatives;
 - toute autre initiative visant à favoriser l'intégration des citoyens italiens au Grand-Duché de Luxembourg. L'assistance peut être accordée:
- sous forme directe en faveur de citoyens individuels ou de collectivités pour tous les cas où cela s'avère nécessaire sur la base d'exigences prouvées par des documents justificatifs valables.
 - sous toutes les autres formes autorisées par la loi.

Pour atteindre cet objectif, le COMITAS peut prendre toutes les initiatives et accomplir tous actes se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle peut notamment prêter tous concurs et s'intéresser à toute activité similaire à son objet ainsi que s'affilier à toute association ou à tout groupement susceptible de lui prêter un concurs utile pour atteindre les buts qu'elle poursuit.

Dans le cadre de son objet, le COMITAS maintiendra une attitude de stricte neutralité politique et religieuse.

Titre III. Membres - Admission - Exclusion - Cotisation

Art. 4. Le COMITAS se compose d'au minimum sept et d'au maximum onze membres effectifs, dont dix membres permanents choisis parmi les représentants des catégories spécifiées ci-dessous. Les postes réservés à chaque catégorie sont les suivants:

- a) Les représentants des Patronats italiens ayant une délégation à Luxembourg, normalement trois,
- b) Un représentant des associations italiennes présents et légalement constituées à Luxembourg (sont exclues les associations de fait n'ayant pas de statuts enregistrés suivant la loi luxembourgeoise).

Les associations précitées, convoquées en assemblée, procèdent à la désignation de leurs candidats par une communication écrite au Président ou aux Vice-Présidents du COMITAS, avec un préavis de quinze jours, la date de la poste faisant foi, faute de quoi la candidature ne sera pas prise en considération. Cette assemblée, sur demande, élit au scrutin secret pour trois ans les sept représentants d'associations qui seront membres du COMITAS. Chaque association dispose d'un maximum de sept voix de préférence. Les modalités du vote au scrutin secret seront fixées au cours de ladite assemblée.

Seront élus ceux qui obtiendront le plus grand nombre de voix de préference. En cas d'égalité de voix de préférence, il sera procédé à un second vote de ballottage.

Dans les trente jours précédent l'assemblée au cours de laquelle les mandats de leur représentants arriveront à expiration, le Président sortant du Conseil d'Administration convoquera toutes les associations italiennes alors en règle quant au paiement de leur cotisation annuelle au COMITAS, en vue de procéder au renouvellement de leur représentant au sein du COMITAS conformément à la procédure décrite ci-dessus.

- **Art. 5.** Le COMITAS a la faculté de coopter, dans l'intérêt de la communauté et de ses assistés, des personnalités, des experts et des représentants d'organismes qui souhaitent contribuer financièrement à l'obbligation de protection et d'assistance, promue par le COMITAS; ces membres cooptés auront une fonction consultative. Le nombre des membres cooptés ne pourra être supérieur au nombre des membres effectifs du COMITAS.
 - Art. 6. La perte de la qualité de membre est régie par l'article 12 de la loi précitée du 21 avril 1928.

Est ainsi réputé démissionnaire de plein droit le membre qui, endéans les trois mois à partir de l'échéance des cotisations, ne règle le paiement de la cotisation lui incombant.

Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association.

L'exclusion peut également avoir lieu en cas de trois absences non justifiées d'un membre aux réunions du Conseil d'Administration.

- Art. 7. Les membres, démissionnaires, suspendus ou exclus, ainsi que les ayants droit du membre décédé n'ont aucun droit sur le fonds sociale. Ils ne peuvent réclamer ou requérir ni relevé, ni reddition de comptes, ni apposition de scellés, ni inventaire.
- Art. 8. Les cotisations annuelles à payer par les membres sont fixées par l'Assemblée Générale. Elles ne pourront être supérieures à Euro 200 ou l'équivalent en d'autres devises.

Le montant de la cotisation pour les années suivantes sera proposé par le Conseil d'Administration et fixé par l'Assemblée Générale des membres effectifs de l'association en règle avec le paiement de la cotisation de l'année en cours.

Titre IV. Administration

- Art. 9. Le COMITAS est administré par un Conseil d'Administration composé de sept membres au moins et de onze membres au plus, choisis parmi les membres effectifs de l'association et élus par l'Assemblée Générale ordinaire et annuelle statuant à la majorité simple des voix des membres présents et représentés.
- Art. 10. Le Conseil d'Administration gère les affaires de l'Association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires.

Il peut, sous sa responsabilité, déléguer des pouvoirs déterminés à l'un de ses membres.

Les administrateurs ne contractent par ailleurs aucune obligation personnelle relativement aux engagements du CO-MITAS. Leur responsabilité se limite à l'exécution du mandat qu'ils ont reçu et aux fautes commises dans leur gestion.

Le Conseil d'Administration désignera dans son sein un Président, deux Vice-Présidents, un Secrétaire et un Trésorier. Le Président représente le COMITAS vis-à-vis des tiers et en dirige les travaux. En cas d'empêchement, le Président est représenté par un des Vice-Présidents.

Art. 11. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent dans l'intérêt du COMITAS sur convocation du Président, ou à son défaut d'un des Vice-Présidents, ou par au moins deux tiers des membres s'ils l'exigent en raison d'une nécessité urgente et bien établie, mais en principe au moins trois fois par an. Il ne peut délibérer valablement que si la moitié, au moins, de ses membres sont présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix. En cas de partage des voix, celle du Président ou de celui qui le représente est prépondérante. Pour l'élection du Président, des Vice-Présidents du Secrétaire et du Trésorier ainsi que pour l'admission de membres extérieurs, le vote au scrutin secret est de rigueur. Les décisions du Conseil d'Administration sont consignées dans des procès verbaux qui sont signés par le Président et par le Secrétaire.

Art. 12. La durée du mandat des administrateurs est fixée par l'Assemblée Générale annuelle qui peut également la modifier. Les administrateurs élus sont rééligibles; ils sont toujours renouvelables par l'Assemblée Générale.

Dans les vingt jours qui suivront l'Assemblée ayant procédé aux élections précitées, le Président sortant convoquera la première réunion du nouveau Conseil d'Administration au cours de laquelle aura la répartition des charges.

Titre V. Surveillance

Art. 13. Le contrôle et la supervision des activités financières ainsi que la vérification des comptes annuels du CO-MITAS est assurée par deux réviseurs de caisse élus par l'Assemblée Générale en dehors des membres de l'Association.

Titre VI. Assemblée Générale

- Art. 14. L'Assemblée Générale est composée de l'ensemble des membres effectifs, les membres cooptés ayant également le droit d'y assister. Les convocations sont faites par le Conseil d'Administration au moyen de convocations écrites, adressées aux membres quinze jours au moins avant l'Assemblée; elles contiendront l'ordre du jour.
- Art. 15. Chaque membre tant effectif que coopté a le droit d'assister à l'Assemblée Générale. Un membre effectif peut se faire représenter par un mandataire qui doit être un autre membre. Chaque membre effectif ne peut être titulaire de plus de trois procurations.
- **Art. 16.** Le Conseil d'Administration fixe chaque année à une date non ultérieure à 6 mois après la fin de l'exercice écoulé la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle à l'ordre du jour de laquelle doivent être portés un rapport complet sur l'activités de l'Association ainsi que l'approbation des comptes de l'exercice écoulé et du budget du prochain exercice qui devront également être ratifiés par l'autorité consulaire italienne.
- Art. 17. Les attributions et les fonctionnement de l'Assemblée Générale sont réglés par les dispositions des articles 4 à 8 de la loi modifiée du 21 avril 1928.

Titre VII. Fonds - Comptes - Budget

- Art. 18. Les ressources de l'Association se compose notamment:
- a des cotisations des membres,
- b des dons, les subsides et subventions,
- c des intérêts et revenues généralement quelconques,
- d des prestations versées par diverses organisations ou institutions tant privées que publiques, notamment des contributions éventuelles provenant d'organisme locaux d'assistance et de prévoyance
- e de contributions du gouvernement italien telles que prévues par l'article 53, 5ème alinéa du D.P.R. n° 18 du 5 janvier 1967 et de ses modifications.

Cette énumération n'est pas limitative.

Art. 19. L'année sociale commence le 1^{er} avril de chaque année et prend fin le 31 mars de l'année suivante. Le Conseil d'Administration est tenu de soumettre tous les ans à l'Assemblée Générale les comptes de l'exercice écoulé et le budget de l'exercice prochain, datés le 31 décembre mais arrêté le 31 mars, et soumis à l'Assemblée Générale. Après approbation par l'Assemblée Générale ces documents seront déposés au greffe du Tribunal civil de Luxembourg.

Titre VIII. Modification des Statuts

Art. 20. La modification des statuts se fait d'après les dispositions de l'article 8 de la loi modifiée du 21 avril 1928. Elle peut être proposée par le Conseil d'Administration du COMITAS, par au moins 1/3 des membres effectifs en règle avec le paiement de leur cotisation annuelle, par l'autorité consulaire italienne.

Le Président du COMITAS, dans les trente jours qui suivront la communication de ces propositions, devra convoquer une Assemblée Générale extraordinaire du COMITAS pour en délibérer.

Titre IX. Dissolution - Liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation sont régies par les articles 18 à 25 de la loi modifiée du 21 avril 1928. En cas de dissolution volontaire de l'association, le Conseil d'Administration fera fonction de liquidateur. Après apurement du passif, l'excédent favorable sera affecté à une autre oeuvre poursuivant un but se rapprochant de celui de l'association. Le Conseil d'Administration le désignera à la majorité absolue des voix.

Titre X. Dispositions Générales

Art. 22. Les dispositions de la lois modifiée du 21 avril 1928 sont applicables pour tous les cas non prévus par les présents statuts.

Dispositions Transitoires

- 1. Exceptionnellement le premier exercice social de l'association commence aujourd'hui pour se terminer le 31 mars 2003.
 - 2. La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en mai 2003.

Assemblée Constitutive

Les fondateurs prequalifiés se sont ensuite réunis en Assemblée Générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1. Le nombre d'Administrateurs est fixé, cette fois, à huit.
- 2. Sont élus Administrateurs
- Mme Lucia Berti, préqualifiée
- M. Franco Bertoli, préqualifié
- M. Vincenzo Rindone, préqualifié
- M. Vito Cassone, préqualifié
- M. Dario Battestini, préqualifié
- M. Domenico Monte, préqualifié
- M. Giovanni Annese, préqualifié
- M. Gino Dalfitto, préqualifié
- 3. Leur mandat expirant lors de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle pour l'année 2003.

- 4. La cotisation annuelle est fixée pour le premier exercice à Euro 30 (1.200 LUF) pour les sympathisants et Euro 65 (2.600 LUF) pour les membres effectifs.
 - 5. Le siège social de l'association est établi à L-1730 Luxembourg, 25, rue de l'Hippodrome.

Conseil d'Administration

Les Administrateurs se sont ensuite réunis en conseil et ont désigné en qualité de:

- Président, M. Vito Cassone
- Vice-Président, M. Franco Bertoli
- Vice-Président, M. Vincenzo Rindone
- Trésorier, M. Dario Battestini
- Secrétaire, Mme Lucia Berti

Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole ne donnant droit à aucune rémunération. Ainsi fait à Luxembourg, le 20 novembre 2001 par les membres fondateurs.

Signé: L. Berti, F. Bertoli, V. Rindone, V. Cassone, D. Battestini, D. Monte, G. Annese, G. Dal Fitto.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 67, case 7. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75905/999/199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

PROFIN HOLDING, Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 23.103.

Avec effet au 23 novembre 2001, la société BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A. (anc. CREGELUX, CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG S.A.), 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a dénoncé le domicile établi en ses locaux de la société anonyme holding PROFIN HOLDING.

En conséquence, la Convention de domiciliation conclue entre BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A. (anc. CREGELUX, CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG S.A.), et PROFIN HOLDING le 18 mai 2000, déposée au Registre de Commerce et des Sociétés le 21 juin 2000, portant sur le domicile L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, prend fin avec effet au 23 novembre 2001.

Avec effet au 23 novembre 2001, Messieurs Gérard Birchen, Edward Bruin, Guy Fasbender et Dirk Van Reeth, ont donné démission de leurs fonctions d'administrateur. Le 23 novembre 2001, Monsieur Christian Agata, employé privé, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a donné démission de sa fonction de commissaire aux comptes, pour l'exercice social commençant le 1er juillet 2001.

Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Pour PROFIN HOLDING

TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 63, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75882/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

METAL MECHANICAL HOLDING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 13.395.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 55, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2001.

Signature.

(75889/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

CHATTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim. R. C. Luxembourg B 84.039.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 28 mars 2002 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4. Divers.

(00752/000/14) Le Conseil d'Administration.

FRAMLINGTON RUSSIAN INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1637 Luxembourg, 13, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 45.772.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of FRAMLINGTON RUSSIAN INVESTMENT FUND will be held at its registered office at 13, rue Goethe, Luxembourg on Tuesday 26 March, 2002 at 2.00 pm for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda

- 1. Acceptance of the Auditors' and Directors' reports and of the Annual Report for the year ended 31 December 2001.
- 2. Dividend distribution.
- 3. Ratification of the decision as to the level of Directors' fees.
- 4. Discharge of the Board of Directors.
- 5. Re-election of Directors.
- 6. Re-election of Auditor.
- 7. Miscellaneous.

Voting

Resolutions on the agenda of the annual general meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the meeting.

Voting Arrangements

Shareholders who cannot attend the meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office of the company to arrive not later than 25 March 2002. Proxy forms will be sent to registered shareholders with a copy of this notice and can also be obtained form the registered office.

5 March 2002.

(00917/041/28) The Board of Directors.

RANIA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 17.784.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on April 2, 2002 at 3.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

- 1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
- 2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2001
- 3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
- 4. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915
- 5. Miscellaneous

I (00615/795/16) The Board of Directors.

SALUX S.A., Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 23, avenue Monterey.

H. R. Luxemburg B 23.844.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 2. April 2002 um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung, stattfindet, beizuwohnen:

Tagesordnung:

- 1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrats und Bericht des Kommissars
- 2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebniszuweisung per 31. Dezember 2001
- 3. Entlastung an Verwaltungsrat und Kommissar
- 4. Beschlussfassung über die mögliche Auflösung der Gesellschaft gemäss Artikel 100 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Gesellschaften
- 5. Verschiedenes.

I (00616/795/16) Der Verwaltungsrat.

SOUTHERN PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 35.096.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 avril 2002 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 octobre 2001
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Nominations statutaires
- 5. Divers

I (00617/795/15)

Le Conseil d'Administration.

TUNG LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 24.960.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 avril 2002 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Divers

I (00618/795/14)

Le Conseil d'Administration.

INITI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 23.135.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 avril 2002 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour.

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Nominations statutaires
- 5. Divers

I (00619/795/15)

Le Conseil d'Administration.

MOROTE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 20.471.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 avril 2002 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Divers

I (00620/795/14)

Le Conseil d'Administration.

WALLSORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 53.248.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 avril 2002 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1998, 1999, 2000 et 2001
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Divers

I (00621/795/14) Le Conseil d'Administration.

ERDAN S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 11.812.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on April 2, 2002 at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

- 1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
- 2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2001
- 3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
- 4. Miscellaneous.

I (00622/795/14) The Board of Directors.

KENZAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 38.403.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 15 avril 2002 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 15 février 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (00623/795/14) Le Conseil d'Administration.

FATIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 79.294.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 avril 2002 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Divers

I (00624/795/14) Le Conseil d'Administration.

SOCALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 39.683.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 avril 2002 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Divers

I (00626/795/14)

Le Conseil d'Administration.

BLAIRMONT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 24.725.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 avril 2002 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
- 5. Divers

I (00630/795/16)

Le Conseil d'Administration.

LAVER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 36.989.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 15 avril 2002 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 14 février 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (00633/795/14) Le Conseil d'Administration.

BIGO FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 34.947.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 avril 2002 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 30 novembre 2000 et 2001
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Nominations statutaires
- 5. Divers

I (00639/795/15)

Le Conseil d'Administration.

TERAMO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 70.693.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on April 2, 2002 at 3.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

- 1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor.
- 2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2001.
- 3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor.
- 4. Miscellaneous.

I (00640/795/14) The Board of Directors.

WEST FIELDS CONSOLIDATED S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 19.460.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 avril 2002 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
- 4. Divers.

I (00648/795/14) Le Conseil d'Administration.

TRAVELING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 63.335.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 avril 2002 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2000 et 2001
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
- 5. Divers

I (00655/795/16)

Le Conseil d'Administration.

SAEKACOATINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 39.649.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mercredi 3 avril 2002 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
- 2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Divers.

I (00907/000/14) Le Conseil d'Administration.

INVEST-INDIA S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 54.128.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on April 2, 2002 at 2.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

- 1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor.
- 2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000 and 2001;
- 3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor;
- 4. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915;
- 5. Miscellaneous.

I (00656/795/17)

The Board of Directors.

POONA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 39.117.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 8 avril 2002 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00669/755/17) Le Conseil d'Administration.

VON ERNST KEY FUND SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxemburg, 11, rue Aldringen.

H. R. Luxemburg B 69.448.

Die Aktionäre der SICAV, VON ERNST KEY FUND, werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 2. April 2002 um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz der Gesellschaft in Luxemburg stattfindet und über folgende Tagesordnung abstimmen wird:

Tagesordnung:

- Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Wirtschaftsprüfers;
- Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebniszuweisung per 31. Dezember 2001;
- Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder;
- Festsetzung der Vergütung von Verwaltungsratsmitgliedern;
- · Verschiedenes.

Jeder Aktionär der der ordentlichen Generalversammlung beiwohnen oder sich vertreten lassen will, muss seine Aktien für spätestens den 25. April 2002 beim Sitz der Gesellschaft oder an folgender Adresse hinterlegen:

in Luxemburg: KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE

43, boulevard Royal L-2955 Luxemburg

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass die Beschlüsse über die Tagesordnung der ordentlichen Generalversammlung keine besondere Beschlussfähigkeit verlangen und mit einer einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen

gefasst werden. Jede ganze Aktie berechtigt zu einer Stimme. Jeder Aktionär kann sich bei der Versammlung vertreten lassen. Vollmachten sind am Sitz der Gesellschaft verfügbar.

I (00661/755/25) Der Verwaltungsrat.

COMPU HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 76.125.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 5 avril 2002 à 13.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapports du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des comptes annuels aux 31 décembre 2000, 31 décembre 2001 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00662/755/17) Le Conseil d'Administration.

GLOBAL FUND SELECTION SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 11, rue Aldringen.

H. R. Luxemburg B 65.035.

Die Aktionäre der GLOBAL FUND SELECTION SICAV werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

einberufen, welche am Sitz der Gesellschaft am 2. April 2002 um 11.00 Uhr über folgende Tagesordnung befinden wird:

Tagesordnung:

- Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Wirtschaftsprüfers.
- Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebniszuweisung per 31. Dezember 2001.
- Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder.
- Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder für das neue Geschäftsjahr.
- Wiederwahl des Wirtschaftsprüfers für das neue Geschäftsjahr.
- Verschiedenes.

Jeder Aktionär der der ordentlichen Generalversammlung beiwohnen oder sich vertreten lassen will, muss seine Aktien für spätestens den 25. März 2002 beim Sitz der Gesellschaft oder an folgender Adresse hinterlegen:

In Luxemburg: KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass die Beschlüsse über die Tagesordnung der ordentlichen Generalversammlung keine besondere Beschlussfähigkeit verlangen und mit einer einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst werden. Jede ganze Aktie berechtigt zu einer Stimme. Jeder Aktionär kann sich bei der Versammlung vertreten lassen. Vollmachten sind am Sitz der Gesellschaft verfügbar.

I (00692/755/23) Der Verwaltungsrat.

IXOS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 58.916.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 3 avril 2002 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
- 5. Nominations statutaires
- 6. Divers

I (00720/029/18) Le Conseil d'administration.

EUROMID OIL & GAS INVESTMENT CORPORATION, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 63.120.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 2 avril 2002 à 15.45 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
- 5. Nominations statutaires
- 6. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
- 7. Divers

I (00721/029/19) Le Conseil d'administration.

FESTON INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 65.031.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 2 avril 2002 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
- 5. Nominations statutaires
- 6. Divers

I (00722/029/18) Le Conseil d'administration.

SG PRIVINVEST HARMONY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11-13, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 61.871.

Le Conseil d'Administration convoque les actionnaires à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la Société, le mardi 2 avril 2002 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- I. Recevoir et approuver le rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre
- II. Recevoir et approuver les comptes et états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2001
- III. Décider de l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2001
- IV. Donner quitus aux Administrateurs et au Réviseur pour l'accomplissement de leurs mandats au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2001
- Nominations statutaires V
- VI Divers

Modalités d'admission à l'Assemblée

Aucun quorum n'étant requis, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés; toute action entière donne droit à une voix.

Les actionnaires seront admis à l'Assemblée, sur justification de leur identité, à condition d'avoir fait connaître à la Société, à son siège social (11-13, avenue Emile Reuter - L-2420 Luxembourg / Administration SG PRIVINVEST HAR-MONY FUND - TITR/JUR), le 25 mars 2002 au plus tard, leur intention de prendre part, en personne, à l'Assemblée; les actionnaires ne pouvant assister en personne à l'Assemblée pourront s'y faire représenter par toute personne de leur choix, ou voter par procuration (des formules de procuration seront, à cet effet, disponibles au siège social de la

Société). Pour être prises en considération, les procurations dûment complétées et signées devront être parvenues au siège social de la Société au plus tard l'avant-veille de l'Assemblée, soit le jeudi 28 mars 2002.

Les personnes assistant à l'Assemblée, en qualité d'actionnaires ou de mandatés, devront pouvoir produire au bureau de l'Assemblée une attestation de blocage de leurs titres en les caisses d'un intermédiaire agréé ou en celles de SOCIETE GENERALE BANK & TRUST S.A. / Luxembourg (11-13, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg).

I (00762/045/31) Le Conseil d'Administration.

EPAL, EUROPEAN PLANNING ASSOCIATES LUXEMBOURG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 35.579.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 3 avril 2002 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
- 5. Nominations statutaires
- 6. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
- 7. Divers

I (00723/029/19) Le Conseil d'administration.

MAZFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 53.303.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 avril 2002 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
- 3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
- 4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
- 6. Divers

I (00901/795/17)

Le Conseil d'Administration.

UND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt. R. C. Luxembourg B 32.183.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des Actionnaires de la Société qui se tiendra au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, 2e étage, le 2 avril 2002 à 14.00 heures et qui comporte l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Transfert du siège social.
- 2. Révocation des organes actuellement en fonction.
- 3. Nominations statutaires.
- 4. Fixation de la durée des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes.
- 5. Divers.

I (00906/576/16) Le Conseil d'Administration.

SICAV FRANCE-LUXEMBOURG, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 26.560.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre société, qui aura lieu le 2 avril 2002 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Réviseur d'Entreprises agréé.
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001 et de l'affectation des résultats.
- 3. Décharge aux Administrateurs.
- 4. Nomination des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises agréé pour un nouveau terme d'un an.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 25 mars 2002 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

I (00742/755/20) Le Conseil d'Administration.

SARASIN INVESTMENTFONDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxemburg, 14, rue Aldringen.

H. R. Luxemburg B 40.633.

Die Aktionäre der SARASIN INVESTMENTFONDS werden hiermit gebeten, an der

JAHRESHAUPTVERSAMMLUNG

teilzunehmen, welche in Luxemburg, 50, avenue J.F. Kennedy (BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Hauptsitz), am 2. April 2002 um 11.00 Uhr stattfinden wird.

Folgende Punkte stehen auf der Tagesordnung:

Tagesordnung:

- 1. Berichte:
 - a) Verwaltungsratsbericht,
 - b) Revisionsbericht.
- 2. Genehmigung der Vermögensaufstellung sowie der Veränderung des Reinvermögens für den Zeitraum bis zum 31. Dezember 2001.
- 3. Entlastung des Verwaltungsrates für seine Tätigkeit im vergangenen Geschäftsjahr.
- 4. Wahl des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten ordentlichen Jahreshauptversammlung.
- 5. Verwendung des Reingewinns.
- 6. Verschiedenes.

Beschlüsse der Versammlung erfordern kein Quorum und werden mit einfacher Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktien gefasst.

Vollmachtsformulare werden den Eignern von Namensanteilen zugesandt und können an folgende Adressen zurückgeschickt werden:

Luxemburg: BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., L-2951 Luxemburg.

Schweiz: BANK SARASIN & CIE, Abteilung FOP,

62, Elisabethenstrasse, CH-4002 Basel.

SARASIN INVESTMENTFONDS, SICAV.

I (00821/584/29) Der Verwaltungsrat.

ROCKY MOUNTAINS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 16.204.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 3 avril 2002 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

 Réduction du capital social à concurrence de Euro cent mille (EUR 100.000,-) pour le ramener de son montant actuel de Euro cinq cent mille (EUR 500.000,-) à Euro quatre cent mille (EUR 400.000,-) par le remboursement aux actionnaires au prorata de leur participation.

- Pouvoir à conférer au Conseil d'Administration pour fixer les modalités de remboursement aux actionnaires.
- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

l (00865/755/17) Le Conseil d'Administration.

LEMANIK PRIVATE EQUITY FUND.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 77.352.

Notice is hereby given that the postponed

STATUTORY GENERAL MEETING

of Shareholders will be held at the registered office of the Company on 2 April 2002 at 4.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

- 1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Authorized Auditor.
- 2. Approval of the annual accounts, appendices and allocation of the results as at 31 May 2001.
- 3. Discharge to the Directors for the past financial year.
- 4. Re-election of the Directors for the ensuing year.
- 5. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken at the simple majority of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

I (00904/755/19)

By order of the Board of Directors.

GESTEURO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 54.248.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mercredi 3 avril 2002 à 9.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
- 2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Renouvellement du mandat de deux administrateurs.
- 5. Nomination d'un nouvel administrateur.
- 6. Divers.

I (00908/000/16)

Le Conseil d'Administration.

FINDEL INVEST S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 59.706.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mercredi 3 avril 2002 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
- 2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Renouvellement du mandat de deux administrateurs et du commissaire au comptes.
- 5. Nomination d'un nouvel administrateur.
- 6. Divers.

I (00909/000/16)

Le Conseil d'Administration.

LEMANIK SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 44.893.

Notice is hereby given that the postponed

STATUTORY GENERAL MEETING

of Shareholders will be held at the registered office of the Company on 2 April 2002 at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

- 1. Approval of the Management Report of the Board of Directors and of the Report of the Authorized Independent Auditor.
- 2. Approval of the annual accounts as at 31 May, 2001 and allocation of the results.
- 3. Discharge to be granted to the Directors for the past financial year.
- 4. Re-election of the Directors and the Authorized Independent Auditor for a new statutory term of one year.
- 5 Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken at the simple majority of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

1 (00905/755/20)

By order of the Board of Directors.

INVESTHOLD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle. R. C. Luxembourg B 29.082.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le jeudi 4 avril 2002 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
- 2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Renouvellement du mandat de deux administrateurs.
- 5. Nomination d'un nouvel administrateur.
- 6. Divers.

I (00910/000/16)

Le Conseil d'Administration.

TECHNOGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle. R. C. Luxembourg B 56.644.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mardi 2 avril 2002 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
- 2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Renouvellement du mandat de deux administrateurs.
- 5. Nomination d'un nouvel administrateur.
- 6. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
- 7. Divers.

I (00911/000/17)

Le Conseil d'Administration.

EPIRE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 59.770.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 26 mars 2002 à 10.30 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation de résultats au 31 décembre 2001.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
- 4. Nomination des administrateurs et du commissaire.
- 5. Divers.

II (00405/660/15)

Pour le Conseil d'Administration.

HEMRY S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 5.599.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 26 mars 2002 à 14.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapports du Commissaire aux Comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Ratification de la nomination d'un Administrateur.
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00443/755/18) Le Conseil d'Administration.

HOLDING FINANCIERE MK S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 57.910.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 22 mars 2002 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2001, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2001.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Divers.

II (00567/005/16)

Le Conseil d'Administration.

BARTOLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 33.534.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société, le mardi 26 mars 2002 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Démission de deux membres du Conseil d'administration et élection de deux nouveaux membres.
- 2. Démission du Commissaire aux comptes et élection d'un nouveau Commissaire.
- 3. Transfert du siège social de la société de L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle à L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.
- 4. Divers.

II (00670/317/15) La société.

PROCOMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 57.877.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société, le mardi 26 mars 2002 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Démission de deux membres du Conseil d'administration.
- 2. Election de deux nouveaux membres du conseil d'administration.
- 3. Transfert du siège social de la société de L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim à L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.
- 4. Divers.

II (00671/793/15) La société.

CAMBRIDGE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 72.187.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 22 mars 2002 à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Démission de 3 administrateurs;
- 2. Nomination d'un nouvel administrateur;
- 3. Démission du Commissaire aux comptes;
- 4. Nomination d'un Commissaire aux comptes;
- 5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 6. Transfert du siège social de la société;
- 7. Divers.

II (00676/029/17) Le Conseil d'Administration.

NOBISPAR, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxemburg, 2, rue Jean Monnet.

H. R. Luxemburg B 41.379.

Wir laden Sie hiermit ein, an der

JÄHRLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

von NOBISPAR, Anlagegesellschaft mit Variablem Kapital, teilzunehmen, welche am Freitag, dem 22. März 2002 ab 11.00 Uhr, in den Räumen der NOBIS SOCIETE DES BANQUES PRIVEES, 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, stattfinden wird.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

- 1. Vorlage und Annahme des Berichts des Verwaltungsrates für das am 30. September 2001 endende Geschäftsjahr.
- 2. Vorlage und Annahme des Berichts der Wirtschaftsprüfer für das am 30. September 2001 endende Geschäftsjahr.
- 3. Vorlage und Bestätigung des Jahresabschlusses zum 30. September 2001.
- 4. Verwendung des Gewinns der Gesellschaft.
- 5. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder für die Ausübung ihres Mandates bis zum 30. September 2001.
- 6. Zusammensetzung des Verwaltungsrates.
- 7. Ernennung der Wirtschaftsprüfer.
- 8. Verschiedenes.

Die Beschlüsse werden mit der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Anteile angenommen.

Jeder Inhaber ist berechtigt zu wählen oder Vollmacht zu erteilen. Die Vollmachtsvordrucke müssen am Sitz der Gesellschaft mindestens 24 Stunden vor der Versammlung eingegangen sein.

Die Vollmachtsvordrucke sind am Sitz der Gesellschaft erhältlich.

Luxemburg, im März 2002.

II (00725/000/26) Der Verwaltungsrat.

SALOMA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 65.425.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 9 novembre 2001

Résolutions

L'assemblée ratifie les cooptations de M. Federico Franzina et de M. Patrick Ehrhardt décidées par le conseil d'administration en ses réunions du 27 novembre 1998 et du 11 avril 2000.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1999 comme suit:

Conseil d'Administration:

MM. Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

Germain Birgen, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

DELOITTE & TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SALOMA HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 64, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75893/024/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

SALOMA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 65.425.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 64, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2001.

SALOMA HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

(75897/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

AZURO PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 72.622.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 62, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2001.

Signature.

(75941/309/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Imprimeure de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, Zone Industrielle Am Bann, L-3372 Leudelange